

14 DECEMBRE 2020

### Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

#### Présents :

MME COUTADEUR  
MME GIRAUD,  
MME MATHIEU,  
MME PELLETIER,  
MME PEREIRA,  
MME PLAGES,  
MME VALLENET,  
M BOIRE,  
M BOUDIN,  
M CHARASSE,  
M GAUTHIER,  
M GODARD,  
M MARTIN,  
M PARRAUD,  
M POTHIER,  
M SAUDREAU.

#### Absents excusés :

MME GRAVIER,  
MME STOPYRA,  
M MOJAL.

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **Désignation des délégués à la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées de la Communauté d'Agglomération de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que la délibération ndu 29 septembre 2020 de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans portant constitution et composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.I.A.P.H.),

Considérant que cette commission est composée notamment de représentants des communes membres de Riom Limagne et Volcans à raison d'un titulaire et d'un suppléant,

Considérant que la C.I.A.P.H. est une commission consultative sans pouvoir décisionnel ou coercitif, qu'elle assure essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble en matière d'accessibilité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-désigne en tant que délégué titulaire au sein la C.I.A.P.H. de Riom Limagne et Volcans Monsieur Patrice PARRAUD, Conseiller Municipal,

-désigne en tant que déléguée suppléante au sein la C.I.A.P.H. de Riom Limagne et Volcans Madame Marie-Emilie GIRAUD, Conseillère Municipale.

### **COMMISSION FINANCES**

#### **Ouverture de crédits budgétaires**

Le Conseil Municipal est informé que, dans le cadre de l'opération COCON 63 organisée par le Conseil Départemental, des travaux d'isolation de combles ont été réalisés sur plusieurs bâtiments communaux (cabinet infirmiers et kiné, logement au-dessus de la POSTE, magasins VIVAL et LIMAGNE MINIATURES).

Le coût total de l'opération, financée par le Département, s'élève à 14 632.97 euros TTC et le montant des subventions obtenues à 10 188.41 euros ; le reste à charge pour la commune s'élève à 4 444.56 euros.

Afin de pouvoir solder les opérations budgétaires relatives à cette opération, le Conseil Municipal décide de l'ouverture de crédits au budget communal de 1 750 euros en section de fonctionnement et de 9 750 euros en section d'investissement.

### **INFORMATIONS**

#### **COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT**

**Ecole** : Suite au questionnaire qui a été distribué à 160 familles pour étudier la faisabilité de l'ouverture d'un accueil extra-scolaire (mercredi et petites vacances) ; une majorité d'accueil favorable à ce service conduit à poursuivre cette étude.

**Diagnostic du parc de l'éclairage public** : le Conseil Municipal prend connaissance du diagnostic établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) ; le parc est composé de 427 lampes dont 174 en LED, 99 lanternes sont vétustes.

Deux études de projets rénovation ont été proposées par le SIEG, le Conseil Municipal devra se prononcer dans les prochains mois.

### **COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE**

**Agriculture** : le Conseil Municipal est informé que les agriculteurs Christophe FAURE et Jean-Michel MARODON ont été désignés référents pour la Commune ; ils seront le lien entre le milieu agricole et la Commission.

**Travaux Rue Neuve** : un point est fait sur l'avancement de ceux-ci ; les travaux d'eau potable sont achevés, les travaux de voirie débuteront début janvier.

## COMMISSION COMMERCE CULTURE COMMUNICATION ET SOCIAL

**Centre Communal d'Action Sociale :** Ce sont 155 colis qui ont été distribués cette année aux Aïnés. Concernant les demandes « aide étudiante », ce sont huit dossiers qui ont été reçus et tous ont été acceptés.

**Social :** Deux actions sociales se sont déroulées début décembre. Tout d'abord le Conseil Municipal des Jeunes, en partenariat avec l'antenne du Secours Populaire de Riom, a organisé une collecte de jouets. Cette manifestation a remporté un vif succès.

Ensuite, la commune s'est portée volontaire pour participer à l'opération « Boîte de Noël pour les plus démunis » organisée par l'ONG UNITED RIDERS en étant point de collecte. Plus d'une cinquantaine de boîtes (type boîte à chaussures) ont été collectées. Elles contiennent : un truc chaud, un truc bon, un loisir, un produit de beauté, un mot doux. Ces boîtes seront ensuite distribuées à Noël par les maraudes aux personnes dans le besoin. **L'ensemble du Conseil Municipal tient à remercier tous les généreux donateurs pour cet élan de solidarité. Les Chappadaires sont généreux et solidaires !**

**Boîte aux lettres du Père Noël :** A ce jour, ce sont 130 lettres qui ont été déposées dans la boîte située face à la Mairie.

**Cimetière :** Un point est fait sur la procédure de reprise des concessions en état d'abandon qui a été mise en place en 2017 et qui s'achèvera en mars 2022. Sur 120 concessions sélectionnées à l'origine, 60 concessions sont encore inscrites sur la liste. A échéance de mars 2022, un arrêté sera pris pour fixer la liste définitive des concessions à reprendre. Un ossuaire a été créé en vue de recevoir les défunts des concessions abandonnées. Un arrêté a été pris pour reprendre les fosses communes. Elles pourront être libérées des ossements et remises à la vente des concessions. En septembre 2021, débutera la procédure de consultation des différents prestataires afin que tout soit prêt pour mars 2022. Enfin, un projet est à l'étude pour faire réaliser un plan afin de numéroter les concessions et baptiser les allées.

**Désignation d'un Référent « Patrimoine » :** le Conseil Municipal est informé que Monsieur Jean Paul LABBAYE a accepté d'être référent « Patrimoine » pour la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS.

## COMMISSION SPORTS FETES ET VIE ASSOCIATIVE

En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal entérine la décision de ne pas organiser de cérémonie des vœux de la municipalité qui était prévue en janvier 2021.

**INFORMATION ELAGAGE :** Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation sont nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :

CHAPPES – 63 KV MALINTRAT – RIOM à dater du 04/01/21 jusqu'au 31/07/21

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux AUVERGNE, à l'entreprise :

YVES PORTAL

LA CHAUD 43500 SAINT GEORGES LAGRICOL

04 73 03 30 65

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR AUVERGNE

BP 363 -14, Boulevard Gustave Flaubert

63010 CLERMONT-FERRAND CEDEX1

Fabien THIOLAS 04 73 30 00 89 / 07 77 39 94 61

Martial VALANCE 04 73 30 00 46 / 06 45 12 84 92

### VALTOM : L'info environnement

Souvent considérés comme des déchets à exporter, les résidus de tonte, les feuilles mortes et les branches peuvent être valorisés au sein même de nos jardins, et participer à une gestion plus durable de nos espaces de vie. Une gestion adaptée des déchets verts peut engendrer des économies tant monétaires que de temps passé à l'entretien du jardin... Elle permet également un gain en biodiversité favorable à la santé des végétaux implantés (moins de maladies, de ravageurs...). Pour vous aider dans cette voie, le VALTOM propose une série de 10 fiches conseils. ***Vous pourrez découvrir ces fiches sur notre page Facebook à raison d'une fiche par jour du 18 au 27 janvier prochain.***

**Le Maire, Les Adjoints, Les Conseillers Municipaux, Le personnel Communal,  
Vous souhaitent tous leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2021**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 11 JANVIER A 18 h 30**

*Suivez l'actualité de la Commune :*

⇒ **FACEBOOK :** [www.facebook.com/mairiechappes](http://www.facebook.com/mairiechappes)

⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE :** téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**

⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL :**

↳ Par voie électronique, sur demande en Mairie

↳ Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.